

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0019786

187516

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3021 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BELHAJ EL Housine

Date de naissance : 21/01/1958

Adresse : BERNOUSSI

Tél. : 0625887540 Total des frais engagés : 1721,92 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69, Hay El Boud en face
Mosquée Fatima Zahra Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tél. : 022.73.75.51

Date de consultation : 7/11/2023

Nom et prénom du malade : BELHAJ EL Housine Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/11/2023 Le : 11/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

20 DECEMBRE 2023

MUPRAS

2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7/11/2022			1500	HASSAN CHEFF Médecin Généraliste N° 69 Hay El Ouds en Iacs Sidi Zahra - Sidi Bembouss Tél. : 022.73.78.51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MARMACIE FOUARAT El Jamali Mohammed Aouf Bd Al Fouarat Hay A. Qod C El Ouds 2 Sidi Bernoussi Casablanca Tel 0527776606	03/11/23	15541,9

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du pharmacien	Date	Désignation des médicaments	Montant des Honoraires
Maphar Bd Alkimia N° 6, QI Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH	01/11/23	Maphar Bd Alkimia N° 6, QI Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH	240,00 DH
6 118001 184989	6 118001 184989	6 118001 184989	240,00 DH
PPV:34DH70 PER:07/26 LOT:M2385	PPV:34DH70 PER:07/26 LOT:M2385	PPV:34DH70 PER:07/26 LOT:M2385	240,00 DH

PPV:34DH70 PER:07/26 LOT:M2385	PPV:34DH70 PER:07/26 LOT:M2385	PPV:34DH70 PER:09/26 LOT:M2953	6 118001 071340 DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml. Collyre en solution, 2,5 ml Boîte de 1 flacon Sothema Bouskoura PPV : 192,10 DH AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ
79,00			192,10 DH

BISPIRAZOLE®

Spiramycin 1,5 MU et Métronidazole 250 mg

PPV: 75 DH 50
PER: 06/25
LOT: M1825

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplôme en Echographie

de l'Université de Montpellier

Diabète

Thérapie par l'énergie positive (reiki)

الدكتور حسن الشُّفَعِي

الطب العام

دبلوم في التشخيص

العلمى بالصدى جامعة مونبلي

داء السكري

العلاج بالطاقة الإيجابية (الريكي)

Casablanca: 7/11/2023

BELHAJ EL HOUSSINE

$$\alpha^{340 \times 3}_{\text{3m1}}$$

Sewples (c) 10
Aug -

~~SHAWARMA~~

$$G \xrightarrow{34.17 \times 3}$$

Zep Aug 6m
Lynn

492,1 x 3
= 1476,3

2015
11

DR HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
3, N° 89, Hay El Qods
Fallima - Zahrat ANCA
Tel.: 022.73.78.51

Mr
Briopinazle

زنقة 23 الرقم 69 حي القدس (أمام مسجد لالة فاطمة الـ
Melsal 15 21 14

زنقة 23 الرقم 69 حي القدس (أمام مسجد لالة فاطمة الزهراء) سيدى البرنوسى - الدار البيضاء
Rue 23 N°69 Hay Quds (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 73 78 51